

Province de Québec
Cégep régional de Lanaudière

Procès-verbal de la 201^e assemblée ordinaire du conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière tenue le mardi 29 septembre 2020, à 17 h 30 sous la présidence de M. Stéphane Dignard, président du conseil d'administration.

Sont présents :

Mesdames

Hélène Bailleu
Marie-Claude Bourgeois
Kim Dufresne
Mélissa Lapierre
Nancy Lapointe
Caroline Otis
Diane Raymond
Andrée Saint-Georges

Messieurs
Gabrielle Thérout
James Bujold-Vit
Clément Comtois
Stéphane Dignard
Stéphane Mercier
Jean Perron
Sylvain Riendeau

Absences motivées :

Madame Catherine Asselin

Monsieur Joffrey Bouchard

Participent également à l'assemblée :

Mesdames Esther Fournier, directrice des ressources financières et de la formation continue

Nadia Grondin, directrice des ressources humaines et des affaires corporatives

Monsieur Marc Cardinal, directeur des ressources matérielles et des technologies de l'information

Agit à titre de secrétaire de l'assemblée :

Madame Elianne Duchesne, agente d'administration à la direction générale

Ouverture de l'assemblée – vérification du quorum :

Le président souhaite la bienvenue aux membres présents. Il profite de l'occasion pour accueillir deux nouveaux membres, d'abord Mme Catherine Asselin, malheureusement absente de cette assemblée. Elle est enseignante au département de français depuis plus de 20 ans à Joliette et coordonnatrice au programme de lettres. Également, M. James Bujold-Vit, étudiant au collège constituant de L'Assomption en techniques juridiques et président de l'association étudiante.

201.1 Adoption de l'ordre du jour :

Sur proposition de Mme Nancy Lapointe, dûment appuyée par Mme Diane Raymond,

CARL-200929-01

« Il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

201.1 Adoption de l'ordre du jour

201.2 Nomination de la direction par intérim du collège constituant de Terrebonne

201.3 Comité d'éthique de la recherche (invité : M. Dominic Leblanc, conseiller en recherche et développement institutionnel)

a) Adoption de la Politique sur l'Éthique de la recherche avec les êtres humains

b) Renouvellement et nomination de membres au CER

c) Rapport d'activités 2019-2020 du Comité d'éthique de la recherche

201.4 Adoption du plan de travail 2020-2021 du Centre collégial de transfert de technologie en design industriel (INÉDI) – (invité : M. Sylvain Poirier, directeur du centre)

201.5 Adoption du procès-verbal de la 199e assemblée ordinaire du conseil d'administration

201.6 Adoption du procès-verbal de la 200e assemblée extraordinaire du conseil d'administration

201.7 Suite(s) aux procès-verbaux

201.8 Rapport du comité exécutif

201.9 Collège constituant de Joliette :

- Nouvelles du conseil d'établissement et du collège*
- Recommandation d'émission de diplômes*

201.10 Collège constituant de L'Assomption :

- Nouvelles du conseil d'établissement et du collège*
- Recommandation d'émission de diplômes*

201.11 Collège constituant de Terrebonne :

- Nouvelles du conseil d'établissement et du collège*
- Recommandation d'émission de diplômes*

201.12 Adoption du mandat et du profil de compétences de la prochaine direction du collège constituant de Terrebonne

201.13 Budget de fonctionnement 2020-2021

201.14 Adjudication de contrats

d) Réfection des toitures phase 2 – Cégep régional de Lanaudière à Joliette

e) Ajout de contrôles d'accès aux bâtiments agroalimentaire et serricole

201.15 Nomination des membres du comité d'audit

201.16 Plan de travail du conseil d'administration pour l'année 2020-2021

201.17 Informations :

- *Rapport de la présidence*
- *Rapport de la direction générale*

201.18 Divers

201.19 Levée de l'assemblée »

Adoptée à l'unanimité.

201.2 Nomination de la direction par intérim du collège constituant de Terrebonne :

La directrice générale souhaite la bienvenue à Mme Gabrielle Thérout qui a accepté d'assurer l'intérim au collège constituant de Terrebonne, et ce, jusqu'à la nomination d'une nouvelle direction.

En juillet dernier, M. Yves Mc Nicoll a quitté ses fonctions comme directeur du collège constituant de Terrebonne. La direction générale souhaite désigner un intérim. En effet, depuis la fin du mois de janvier, c'est la direction générale qui a accompagné le comité de direction de Terrebonne afin de poursuivre les opérations régulières du collège.

Toutefois, la session d'automne 2020 amorcée amène de nombreux défis et enjeux liés à l'enseignement hybride et à la gestion à distance. La présence active d'une direction par intérim expérimentée auprès de la communauté de Terrebonne permettra de mener à bien les opérations et les projets de l'année scolaire 2020-2021.

La personne choisie pour cet intérim est Mme Gabrielle Thérout qui œuvre dans le milieu collégial depuis plus de 35 ans. Elle intervient à titre de consultante auprès de directions de collèges depuis les dernières années et a été directrice au collège constituant de L'Assomption de 2007 à 2014. Elle a également occupé le poste de directrice adjointe à la Direction des études au collège Ahuntsic et à l'École Nationale d'Aérotechnique. Elle a été conseillère pédagogique au Collège Ahuntsic et au Cégep de Rosemont. Elle a été conseillère en formation à la Société d'Énergie de la Baie-James.

Elle détient une maîtrise en administration scolaire de l'Université de Sherbrooke, un diplôme de 2e cycle en éducation des adultes également de l'Université de Sherbrooke, une formation en développement organisationnel de Maletto et Associés, experts-conseils en mobilisation de personnel ainsi qu'un baccalauréat spécialisé en Information scolaire et professionnelle de l'Université du Québec à Montréal.

Attendu l'absence à la direction du collège constituant de Terrebonne à la suite du départ du directeur le 15 juillet 2020;

Attendu l'importance de désigner rapidement une personne pour exercer les responsabilités et pouvoirs dévolus au poste de direction de collège constituant jusqu'à l'entrée en fonction d'une nouvelle direction;

Attendu que le comité exécutif a donné son aval à la désignation d'une personne pour exercer ces fonctions, le tout devant être entériné par le conseil d'administration à sa prochaine assemblée ordinaire;

Sur proposition de M. Stéphane Mercier, dûment appuyé par Mme Marie-Claude Bourgeois,

CARL-200929-02

« Il est résolu d'entériner la décision du comité exécutif de désigner Mme Gabrielle Thérout pour exercer les responsabilités et pouvoirs normalement exercés par la direction du collège constituant de Terrebonne, jusqu'à l'entrée en fonction d'une nouvelle direction. »

Adoptée à l'unanimité.

201.3 Comité d'éthique de la recherche :

Le conseiller en recherche et développement institutionnel est présent pour l'étude de ce point.

a) Adoption de la Politique sur l'Éthique de la recherche avec les êtres humains

La Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains du Cégep régional de Lanaudière détermine le fonctionnement du comité d'éthique de la recherche. Ce comité examine toute proposition ou poursuite de projet de recherche faisant appel à des sujets humains réalisée sur place au Cégep ou par les membres de son personnel.

Afin que ses chercheurs soient éligibles à obtenir des subventions de recherche des trois principaux organismes subventionnaires fédéraux, un établissement doit posséder une politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains.

Le document de référence sur lequel se basent les comités d'éthique de la recherche pour établir leur propre politique est l'Énoncé de politique des trois Conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains. En 2018, ce guide a été révisé et des modifications ont été apportées. Afin de s'arrimer à ces modifications, le Cégep régional de Lanaudière a procédé à une révision de sa Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains.

ATTENDU que les établissements d'enseignement sont tenus de se doter d'une politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains afin que leurs chercheurs soient admissibles à des subventions des organismes subventionnaires fédéraux;

ATTENDU que la Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains du Cégep régional de Lanaudière détermine le fonctionnement du comité d'éthique de la recherche;

ATTENDU que le comité de la recherche a la responsabilité d'étudier tout projet de recherche impliquant des participants humains se déroulant au Cégep régional de Lanaudière ou mené par un membre du personnel à des fins professionnelles;

ATTENDU que la Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains s'appuie sur l'Énoncé de politique des trois Conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains et que celui-ci a été modifié en 2018;

ATTENDU que le comité d'éthique de la recherche a participé aux travaux de révision de la Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains et a donné un avis favorable à la version révisée;

Sur proposition de Mme Diane Raymond, dûment appuyée par Mme Kim Dufresne,

CARL-200929-03 *« Il est résolu d'adopter la version modifiée de la Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains. »*

Adoptée à l'unanimité.

b) Renouvellement et nomination de membres au CER

Le comité d'éthique de la recherche (CER) est l'instance mise sur pied par le conseil d'administration du Cégep régional pour procéder à l'évaluation éthique des projets de recherche faisant appel à des sujets humains. Le CER exerce, au nom du cégep, le pouvoir d'approuver, de modifier, de stopper ou de refuser toute proposition ou poursuite de projet de recherche faisant appel à des sujets humains réalisé sur place ou par leurs membres.

Conformément à l'article 8.6 de la Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains du Cégep régional de Lanaudière, les nominations sont faites par le conseil d'administration. Les mandats sont de trois ans, renouvelables.

Attendu le mandat dévolu au comité d'éthique de la recherche et décrit dans la Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains;

Attendu l'article 8.6 de ladite politique qui précise que les nominations du comité d'éthique de la recherche sont faites par le conseil d'administration;

Attendu que le mandat de Monsieur Robert Morin est arrivé à échéance et que celui-ci souhaite solliciter un renouvellement de mandat;

Attendu le poste en méthode de recherche laissé vacant au sein du comité suite au départ de Monsieur Jean-Marie Gagnon;

Attendu l'appel de candidatures effectué par le CER;

Sur proposition de Mme Andrée Saint-Georges, dûment appuyée par Mme Mélissa Lapierre,

CARL-200929-04 « Il est résolu :

- *de renouveler le mandat de Monsieur Robert Morin au sein du comité d'éthique de la recherche du Cégep régional de Lanaudière, à titre de personne versée en droit et de président, pour un mandat de trois ans;*
- *de nommer Monsieur Jean-Luc Fauvel au sein du comité d'éthique de la recherche du Cégep régional de Lanaudière, à titre de personne versée en méthodes de recherche, pour un mandat de trois ans, en remplacement de Monsieur Jean-Marie Gagnon. »*

Adoptée à l'unanimité.

c) Rapport d'activités 2019-2020 du Comité d'éthique de la recherche

Le président du Comité d'éthique de la recherche dépose le rapport d'activités du comité pour l'année 2019-2020.

201.4 Adoption du plan de travail 2020-2021 du Centre collégial de transfert de technologie en design industriel (INÉDI) :

Le directeur du CCTT-INÉDI est présent pour l'étude de ce point.

INÉDI, centre collégial de transfert de technologie (CCTT) en design industriel, reçoit annuellement du financement de fonctionnement du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI) et du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES). Afin de satisfaire aux exigences de ses partenaires financiers, le centre doit déposer annuellement un plan de travail. Celui-ci couvre la période du 1er juillet 2020 au 30 juin 2021.

Attendu qu'INÉDI doit présenter un plan de travail aux ministères qui le financent;

Attendu qu'INÉDI appartient au Cégep régional de Lanaudière et qu'il est intégré à la structure du collège constituant de Terrebonne;

Attendu que le plan de travail d'INÉDI doit recevoir l'aval du conseil d'administration du cégep;

Sur proposition de Mme Nancy Lapointe, dûment appuyée par Mme Marie-Claude Bourgeois,

CARL-200929-05

« Il est résolu d'adopter le plan de travail 2019-2020 du centre collégial de transfert de technologie INÉDI. »

Adoptée à l'unanimité.

201.5 Adoption du procès-verbal de la 199^e assemblée ordinaire du conseil d'administration :

Sur proposition de M. Clément Comtois, dûment appuyée par Mme Diane Raymond,

CARL-200929-06

« Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la 199^e assemblée extraordinaire du conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière tenue le mardi 16 juin 2020. »

Adoptée à l'unanimité.

201.6 Adoption du procès-verbal de la 200^e assemblée extraordinaire du conseil d'administration :

Sur proposition de Mme Caroline Otis, dûment appuyée par Mme Nancy Lapointe,

CARL-200929-07

« Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la 199^e assemblée extraordinaire du conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière tenue le jeudi 20 août 2020. »

Adoptée à l'unanimité.

201.7 Suite (s) aux procès-verbaux :

À la suite de la prolongation d'une année du plan stratégique 2015-2020, le bilan du plan de travail 2019-2020 ainsi que le plan de travail 2020-2021 seront présentés à la prochaine assemblée du conseil d'administration. Nous procéderons ce soir à l'adoption du profil et du mandat de la prochaine direction du collège constituant de Terrebonne.

201.8 Rapport du comité exécutif :

Les membres du conseil d'administration ont reçu avant l'assemblée les procès-verbaux des assemblées du comité exécutif tenues le 19 mai et le 25 mai 2020 ainsi que les 25 juin, le 27 août et le 14 septembre 2020.

201.9 Collège constituant de Joliette :

- ***Nouvelles du conseil d'établissement et du collège :***

Le directeur du collège constituant de Joliette présente les nouvelles du collège.

- Il n'y a pas d'éclosion de cas de Covid-19 au collège, seulement 2 cas isolés qui n'ont pas perturbé les activités.
- Il y avait 2287 étudiants inscrits le 13 août, à la suite des abandons le nombre d'étudiants est actuellement de 2164.
- Les portes ouvertes se dérouleront en mode virtuel le 28 octobre prochain.
- L'accueil des étudiants de premières années s'est tenu par petits groupes le 20 et 21 août dernier.
- Le réaménagement des services d'aide aux étudiants est finalisé afin de répondre à la croissance du nombre d'étudiants qui s'élève à près de 400 à bénéficier des services.

Recommandation d'émission de diplômes :

Attendu les dispositions de l'article 32 du Règlement sur le régime des études collégiales;

Attendu la recommandation du collège constituant de Joliette;

Sur proposition de M. Clément Comtois, dûment appuyée par Mme Marie-Claude Bourgeois,

CARL-200929-08

« Il est résolu que le Cégep régional de Lanaudière recommande à la ministre de l'Enseignement supérieur de décerner le diplôme d'études collégiales aux étudiantes et aux étudiants dont le nom apparaît sur la liste no JO2020061701. »

Adoptée à l'unanimité.

Attendu les dispositions de l'article 33 du Règlement sur le régime des études collégiales;

Sur proposition de M. Jean Perron, dûment appuyée par Mme Marie-Claude Bourgeois,

CARL-200929-09

« Il est résolu que le Cégep régional de Lanaudière décerne une attestation d'études collégiales aux étudiants et étudiantes dont les noms figurent en annexe à l'original du procès-verbal de la présente assemblée et qui a atteint les objectifs de leur programme. »

Adoptée à l'unanimité.

201.10 Collège constituant de L'Assomption :

- ***Nouvelles du conseil d'établissement et du collège :***

La directrice du collège constituant de L'Assomption présente les nouvelles du collège.

- L'enseignement en mode hybride a débuté le 20 août dernier et il est important de reconnaître l'excellent travail des enseignants.
- Au 20 septembre le collège compte 1871 étudiants inscrits et les abandons représentent environ 4 %.
- L'accueil des enseignants s'est déroulé en mode virtuel.
- Une capsule vidéo a permis de faire visiter le collège aux nouveaux étudiants.
- Les portes ouvertes virtuelles auront lieu en novembre.
- Le collège a procédé au prêt d'ordinateur portable pour les étudiants qui en avaient manifesté le besoin.
- Des tablettes tactiles ont été acquises pour les enseignants en support à l'enseignement.
- Un jumelage a été fait pour 512 des 875 nouveaux étudiants avec les 45 étudiants « Éclaireurs » de 2^e et 3^e année pour répondre aux questions et aux inquiétudes.

Recommandation d'émission de diplômes :

Attendu les dispositions de l'article 32 du Règlement sur le régime des études collégiales;

Attendu la recommandation du collège constituant de L'Assomption;

Sur proposition de Mme Marie-Claude Bourgeois, dûment appuyée par Mme Andrée Saint-Georges,

CARL-200929-10

« Il est résolu que le Cégep régional de Lanaudière recommande à la ministre de l'Enseignement supérieur de décerner le diplôme d'études collégiales aux étudiants et étudiantes dont le nom apparaît sur la liste no CA2020060401. »

Adoptée à l'unanimité.

Attendu les dispositions de l'article 33 du Règlement sur le régime des études collégiales;

Sur proposition de Mme Marie-Claude Bourgeois, dûment appuyée par Mme Andrée Saint-Georges,

CARL-200929-11

« Il est résolu que le Cégep régional de Lanaudière décerne une attestation d'études collégiales aux étudiants et étudiantes dont les noms figurent en annexe à l'original du procès-verbal de la présente assemblée et qui a atteint les objectifs de leur programme. »

Adoptée à l'unanimité.

201.11 Collège constituant de Terrebonne :

- ***Nouvelles du conseil d'établissement et du collège :***

La directrice par intérim du collège constituant de Terrebonne expose les nouvelles du collège.

- La rentrée s'est tenue en mode hybride pour les enseignants et les étudiants qui relèvent bien le défi.
- L'accueil s'est tenu en mode virtuel et des capsules vidéo ont été faites par les différents départements.
- Les portes ouvertes virtuelles se tiendront le 22 octobre.
- Au premier jour de la rentrée, il y a 2075 étudiants inscrits et ils étaient 1976 au 20 septembre, ce qui représente pratiquement les mêmes résultats que l'an dernier.

Recommandation d'émission de diplômes :

Attendu les dispositions de l'article 32 du Règlement sur le régime des études collégiales;

Attendu la recommandation du collège constituant de Terrebonne;

Sur proposition de Mme Kim Dufresne, dûment appuyée par Mme Diane Raymond,

CARL-200929-12

« Il est résolu que le Cégep régional de Lanaudière recommande au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur de décerner le

diplôme d'études collégiales aux étudiantes et aux étudiants dont le nom apparaît sur la liste no TB2020060901. »

Adoptée à l'unanimité.

Attendu les dispositions de l'article 33 du Règlement sur le régime des études collégiales;

Attendu la recommandation du collège constituant de Terrebonne;

Sur proposition de Mme Kim Dufresne, dûment appuyée par Mme Diane Raymond,

CARL-200929-13

« Il est résolu que le Cégep régional de Lanaudière décerne une attestation d'études collégiales aux étudiants et étudiantes dont les noms figurent en annexe à l'original du procès-verbal de la présente assemblée et qui ont atteint les objectifs de leur programme. »

Adoptée à l'unanimité.

201.12 Adoption du mandat et du profil de compétences de la prochaine direction du collège constituant de Terrebonne :

Comme suite au départ du directeur du collège constituant de Terrebonne, la direction du Cégep régional de Lanaudière a consulté le comité de direction, la commission des études et le conseil d'établissement de Terrebonne sur le mandat et le profil souhaité de la prochaine direction du collège.

À la suite du bilan des consultations, la direction du Cégep régional a élaboré un projet d'affichage qui est soumis au conseil d'administration pour adoption.

Attendu le départ du directeur du collège constituant de Terrebonne;

Attendu la résolution CARL-200820-02 autorisant la direction du Cégep régional de Lanaudière à procéder aux consultations du comité de direction, de la commission des études et du conseil d'établissement de Terrebonne quant au mandat et au profil souhaité de la prochaine direction du collège;

Attendu le projet d'affichage du poste élaboré par la direction du Cégep régional à la lumière des commentaires et suggestions recueillis lors de la consultation des instances;

Sur proposition de Mme Marie-Claude Bourgeois, dûment appuyée par Mme Nancy Lapointe,

CARL-200929-14

« Il est résolu d'adopter le projet d'affichage du poste de la prochaine direction du collège constituant de Terrebonne. »

Adoptée à l'unanimité.

201.13 Budget de fonctionnement 2020-2021 :

La directrice des ressources financières présente le budget de fonctionnement pour l'année 2020-2021 et répond aux questions des membres.

Elle mentionne les étapes de présentation du budget qui ont été faites, soit la présentation au comité exécutif et aux conseils d'établissement des collèges pour arriver devant le conseil d'administration. Elle indique qu'habituellement le budget est adopté en juin, cependant, en raison de la situation que l'on connaît présentement, il n'était pas possible de le faire, c'est pourquoi l'adoption se fait à cette assemblée de septembre.

Devant l'incertitude du contexte de la pandémie, la direction du CRL a pris la décision de reporter l'adoption du budget 2020-2021 en septembre 2020. Les allocations du ministère ont été déposées seulement le 29 mai dernier.

Le budget de fonctionnement du Cégep régional de Lanaudière pour l'année 2020-2021 tient compte des besoins et des priorités qui ont été exprimés avec en trame de fond le contexte de la pandémie. Le budget de fonctionnement 2020-2021 présente un léger déficit qui pourra être résorbé en fonction des résultats de 2019-2020 qui seront connus en novembre et de la révision budgétaire qui sera déposée en février 2021.

Attendu les orientations budgétaires pour l'année 2020-2021;

Attendu le dépôt par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur des allocations de base le 29 mai 2020;

Attendu le rehaussement du financement général et la 4e année du réinvestissement dans le réseau collégial;

Attendu que l'allocation normalisée tient compte de la progression dans les échelles de traitement, des variations des contributions patronales et des indexations des autres coûts;

Attendu le contexte particulier lié à la pandémie et ses impacts sur le budget de fonctionnement du CRL;

Attendu la recommandation du CRPC;

Attendu la recommandation du comité exécutif;

Attendu l'avis favorable des conseils d'établissement des trois collèges constituants;

Sur proposition de M. Stéphane Mercier, dûment appuyée par Mme Diane Raymond,

CARL-200929-15 « Il est résolu d'adopter le budget de fonctionnement 2020-2021 du Cégep régional de Lanaudière. »

Adoptée à l'unanimité.

201.14 Adjudication de contrats :

a) Réfection des toitures phase 2 – Cégep régional de Lanaudière à Joliette

En avril 2019, l'inspection thermographique et la fin des garanties du revêtement des toitures ont permis de constater que des travaux de réfection des toitures du Cégep régional de Lanaudière à Joliette étaient nécessaires. Conséquemment, la Direction des ressources matérielles et des technologies de l'information a recommandé la réalisation des travaux en plusieurs phases. Les travaux prévus ont été échelonnés sur plusieurs années afin d'en atténuer l'impact sur l'enveloppe du budget des investissements immobiliers de même que sur le déroulement des activités normales. Jusqu'à présent, une première phase des travaux a été réalisée en 2019.

Dans la poursuite des recommandations pour la mise aux normes des actifs immobiliers, un appel d'offres public a été publié le 10 août 2020 pour la phase 2 du projet de réfection des toitures du Cégep régional de Lanaudière à Joliette. Le projet consiste en la réfection des bassins de toiture de l'aile B et l'aile G, le remplacement de plusieurs drains et le remplacement des fenêtres du raccord. Ces investissements permettront de corriger les défaillances actuelles telles les infiltrations d'eau.

L'ouverture publique des soumissions a eu lieu le 9 septembre 2020. Ce sont quatre soumissions qui ont été déposées dans les délais impartis.

La Direction des ressources matérielles et des technologies de l'information, suite à l'analyse des conditions d'admissibilités et de conformité des soumissions, recommande l'adjudication de ce contrat à la firme « Groupe Cirtech inc. ».

Attendu le processus d'appel d'offres tenu pour la réfection des toitures – Phase 2 du Cégep régional de Lanaudière à Joliette;

Attendu les quatre soumissions déposées dans les délais prescrits et l'analyse des conditions d'admissibilités et de conformités;

Attendu la recommandation de la Direction des ressources matérielles et des technologies de l'information;

Sur proposition de Mme Nancy Lapointe, dûment appuyée par Mme Marie-Claude Bourgeois,

CARL-200929-16

« Il est résolu d'octroyer le contrat pour la réfection des toitures – Phase 2 du Cégep régional de Lanaudière à Joliette à la firme « Groupe Cirtech inc. », pour un montant de 208 625,00 \$ (avant taxes), le tout tel qu'il appert dans la soumission déposée le 9 septembre 2020. »

Adoptée à l'unanimité.

b) Ajout de contrôle d'accès aux bâtiments agroalimentaire et serricole

Il y a plusieurs années, le Cégep régional de Lanaudière amorçait l'implantation d'un système de contrôle d'accès permettant une meilleure gestion des entrées et des sorties des différents bâtiments. Dès lors, plusieurs phases ont été intégrées permettant l'amélioration du contrôle notamment en dehors de l'horaire régulier et le renforcement de la sécurité des différents sites.

Dans cette optique d'amélioration continue, le projet d'ajout de contrôle pour les complexes dédiés aux départements agroalimentaire et serricole a été élaboré et déposé par la Direction des ressources matérielles et des technologies de l'information. Ces nouvelles installations permettront le contrôle que ce soit en limitant l'accès à certains secteurs ou en refusant l'accès à d'autres tout en réduisant les risques liés au prêt de clé, substituant les clés métalliques par des clés magnétiques avec système de gestion en ligne intégrée à configuration et accès simplifiés.

L'appel d'offres public pour le projet a été publié le 10 août 2020.

L'ouverture publique des soumissions a eu lieu le 1er septembre 2020. Ce sont deux soumissions qui ont été déposées dans les délais impartis.

La Direction des ressources matérielles et des technologies de l'information, suite à l'analyse des conditions d'admissibilités et de conformité des soumissions, recommande l'adjudication de ce contrat à la firme « Construction Hébert & Hébert inc. ».

Attendu le processus d'appel d'offres tenu pour l'ajout de contrôle d'accès aux bâtiments agroalimentaire et serricole du Cégep régional de Lanaudière à Joliette;

Attendu les deux soumissions déposées dans les délais prescrits et l'analyse des conditions d'admissibilités et de conformités;

Attendu la recommandation de la Direction des ressources matérielles et des technologies de l'information;

Sur proposition de Mme Nancy Lapointe, dûment appuyée par Mme Marie-Claude Bourgeois,

CARL-200929-17

« Il est résolu d'octroyer le contrat pour l'ajout de contrôle d'accès aux bâtiments agroalimentaire et serricole du Cégep régional de Lanaudière à Joliette à la firme « Construction Hébert & Hébert inc. », pour un montant de 231 000,00 \$ (avant taxes), le tout tel qu'il appert dans la soumission déposée le 1er septembre 2020. »

Adoptée à l'unanimité.

201.15 Nomination des membres du comité d'audit :

Le comité d'audit interne est chargé de superviser la vérification externe ainsi que les contrôles internes du Cégep régional, de faire rapport et de soumettre ses recommandations sur ces objets au conseil d'administration.

Ce comité est composé de trois membres externes nommés annuellement par le conseil d'administration parmi les membres qui ne font pas partie du comité exécutif.

La direction générale et la direction des ressources financières assistent aux réunions du comité à titre de personnes-ressources.

Attendu le mandat dévolu par le conseil d'administration au comité d'audit interne le 16 avril 2007;

Attendu qu'au sein du comité d'audit interne, il est précisé que les postes doivent être occupés par trois membres externes du conseil d'administration afin d'assurer l'indépendance de la vérification;

Attendu qu'une dérogation est accordée par les membres du conseil d'administration pour que soient autorisés les membres du comité exécutif à participer au comité d'audit;

Attendu que le directeur général et la directrice des ressources financières assistent aux réunions du comité à titre de personnes-ressources;

Sur proposition de, Mme Diane Raymond, dûment appuyée par M. James Bujold-Vit,

CARL-200929-18 « *Il est résolu de nommer Mme Andrée Saint-Georges, Mme Nancy Lapointe et M. Stéphane Mercier au sein du comité d'audit interne pour l'exercice financier 2020-2021.* »

Adoptée à l'unanimité.

201.16 Plan de travail du conseil d'administration pour l'année 2020-2021 :

Le plan de travail du conseil d'administration pour l'année 2020-2021 est déposé pour information auprès des membres.

201.17 Informations :

Rapport de la présidence

Il souhaite faire part des postes vacants au sein du conseil d'administration et sollicite à cet effet les membres et les directions de collège pour combler les postes de titulaires de DEC.

Il informe les membres qu'un communiqué de presse qui a été diffusé afin d'annoncer sa nomination à titre de président et la réélection de Mme Nancy Lapointe à titre vice-présidente.

Le président participera au comité de sélection pour le recrutement de la nouvelle direction du collège constituant de Terrebonne. Il en profite pour mentionner qu'il est temps de faire à l'évaluation de la direction générale et reviendra auprès des membres afin de leur indiquer comment il procédera.

Finalement, il souhaite féliciter la direction générale et les directions de collège pour la rétention des étudiants dans le contexte de pandémie actuel et pour les réalisations depuis le début des cours de la session d'automne.

Rapport de la direction générale

La direction générale a déposé son rapport. Elle mentionne la collaboration et le travail colossal qui se fait par tous. Elle tient à préciser que le travail d'équipe actuel est essentiel pour remplir notre mission et assurer la persévérance et la réussite de nos étudiants. Étant donné la turbulence qui s'ajoute au travail habituel, une fatigue plus précoce est ressentie chez tout le personnel, de soutien, professionnel, enseignant et cadre. C'est pourquoi leur engagement dans notre mission est d'autant plus apprécié.

201.18 Divers :

La direction générale informe les membres que le protocole d'urgence demandé par le ministère a été déposé et a été jugé conforme. Il n'y a pas de changement à apporter pour les cégeps en zone rouge.

201.19 Levée de l'assemblée :

La séance est levée à 19 h 34.

.....
Président d'assemblée

.....
Secrétaire de l'assemblée